



Le p'tit Koetzinguais

N°40 : Novembre 2024



Nous avons traversé le mois d'octobre à toute allure et nous voici en novembre. Alors que les journées raccourcissent, novembre est parfait pour faire le tri, dans nos placards, nos documents ou même dans nos pensées... La transition entre automne et hiver nous offre une opportunité de désencombrer nos espaces de vie, de nous débarrasser de l'inutile. Novembre est aussi le mois sans tabac. C'est une occasion idéale pour les fumeur-se-s d'un nouveau départ...

Novembre nous offre une multitude de raisons de l'apprécier. Profitons-en !

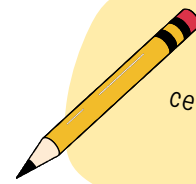


Saurez-vous retrouver ce petit coin de Koetzingue sous les couleurs de l'automne?



ORIGINE DU MOIS DE NOVEMBRE

Le mois de novembre, onzième mois du calendrier, compte 30 jours. Le mot novembre est issu du latin novem qui signifie neuf. Lorsque le calendrier romain est passé de 10 à 12, novembre a conservé son nom original.



Avec votre journal ce mois-ci, un supplément spécial "Ecole"



COMMISSION EMBELLISSEMENT

Bravo, Halloween est en place et bientôt c'est NOËL avec la mise en place des décors le **samedi 30 novembre** le matin (veille de l'Avent). Appel à toutes les bonnes volontés. Collation tous ensemble après l'effort bien méritée!



IL NOUS A QUITTÉS



NOCES D'OR



NOS ASSOCIATIONS



Association St Léger, Chorale Ste Cécile, Conseil de Fabrique

Repas pot-au-feu

Une réussite une fois de plus pour nos associations, Saint-Léger, Conseil de Fabrique et Chorales réunis. Vous êtes venus nombreux de toute la Communauté de Paroisses et même de plus loin, apprécier et déguster notre délicieux et copieux pot-au-feu. Nous sommes une Paroisse "vivante" et devons le rester encore pour longtemps. Nous tenons à notre patrimoine religieux, à sa valeur historique et culturelle et nous le préservons grâce à votre générosité et soutien. Merci à vous pour votre contribution.



Également un grand merci, à toute l'équipe et à l'année prochaine.





Le koetz'



de 14h30 à 18h

à partir du 22 octobre 2024

Renseignements

Dominique

06 22 42 31 54

- ✓ Belote, scrabble
- ✓ autres jeux au choix des participants (vous pouvez emmener vos jeux pour les faire découvrir)
- ✓ café, tisanes, gâteaux avec une petite participation

Nous venons vous chercher si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer.



Le koetz'



Beau succès pour les Après-midi récréatifs au Local du Koetz'! Petits (vacances obligent) et grands ont passé un bon moment autour de parties de Scrabble, belote, Uno et autres Trésor des Mayas, tout en dégustant de bonnes pâtisseries maison. Rires, discussions, réflexions, stratégies, chacun a trouvé son morceau de bonheur au cours d'une après-midi d'automne. À revivre et renouveler tous les 15 jours !

Après-midis récréatifs

L'automne s'est installé avec sa grisaille et ses petites pluies.

Pour mettre un peu de soleil dans nos cœurs, le Koetz' organise le mardi après-midi de 14h30 à 18h tous les 15 jours un moment convivial et de partage avec belote, Scrabble et autres jeux au choix des participants (vous pouvez emmener vos jeux pour les faire découvrir). Café, tisane et gâteaux 🍰 avec une petite participation vous seront proposés.

Nous venons vous chercher si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer.

Venez nous rencontrer pour passer un moment ludique.

Pour plus de renseignements contactez Dominique au 06 22 42 31 54.

**Prochaines dates à retenir :
5 et 19 novembre - 3 et 17 décembre**

À noter

- 09 novembre : NovemberFest à la salle Edouard Kessler organisée par l'ASLK.
- 09 et 23 novembre : Battue de sangliers sur le ban communal.
- 11 novembre : Commémoration de tous "les Morts pour le France" et remise de médailles aux pompiers à 14H30 devant le monument aux morts.
- 30 novembre : Mise en place des décorations de Noël. Rendez vous à 9H à l'atelier communal.
- 17 novembre, du 22 au 23 novembre, du 29 au 30 novembre et du 06 au 07 décembre : Théâtre alsacien par l'association ETK.
- 08 décembre : St Nicolas à la salle E. Kessler et au Dorfhuis à partir de 14H.



COMMISSION EMBELLISSEMENT

Les bénévoles de la commission embellissement ont une nouvelle fois déployé leurs talents. En plus d'avoir entretenu et fleuri le monument aux morts en vue de la commémoration du 11 novembre, ils s'affairent déjà à créer les décorations de Noël qui sûrement émerveilleront petits et grands.

Merci à l'équipe de bénévoles pour leur énergie et leur savoir-faire.
Si vous souhaitez faire partie de cette équipe dynamique n'hésitez pas à les rejoindre en contactant Hélène Cazes au 06 33 48 89 39.



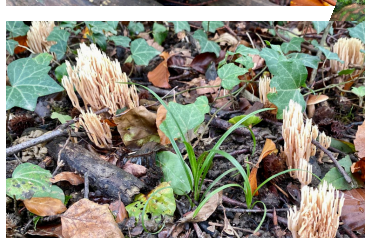
COIN BIODIVERSITÉ sur notre commune



Le saviez vous?

Il existe plus de 2 500 espèces différentes de phasmes dans le monde, dont environ 150 en Australie. En Chine et dans certaines régions de Malaisie, les habitants croient que les phasmes portent chance et les gardent souvent comme animaux de compagnie chez eux.

Proverbe "Si un phasme tombe sur quelqu'un dans la forêt, cela veut dire qu'il est entré dans un endroit sacré (Trewick, 2007)



Proverbe : "Arbre mort égal Arbre de Vie".

Mi octobre, la forêt communale du Homberg respendit et les champignons xylophages (Amadouvier, Armillaires, Polypores...) font leur travail de nettoyeurs du sous-bois en poussant sur les souches et bois morts.



RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL



Rénovation du bâtiment abritant le commerce Koetz'Ladalé et le local associatif du Koetz' : Ainsi que chacun a pu constater en passant, le bâtiment communal fait actuellement l'œuvre d'une rénovation importante. L'entreprise ES Déco a en effet posé une isolation extérieure permettant de répondre aux nouvelles normes environnementales en vigueur.



Celle-ci a été ensuite recouverte d'un magnifique crépi jaune-ocre chatoyant qui gageons-le, les jours gris d'hiver, ensoleillera le quartier! Un grand coup de neuf pour notre village



UN GRAND MERCI À NOS BÉNÉVOLES

La municipalité a organisé le jeudi 24 octobre un apéritif en l'honneur des bénévoles qui s'investissent et œuvrent tout au long de l'année pour le mieux vivre et le bien-être du village.

C'est dans la grande salle de la mairie que s'est déroulée cette soirée de remerciements. Le maire Laurent Sutter a tenu à exprimer sa gratitude envers les bénévoles, soulignant l'importance de leur contribution et de leur engagement. Les participants ont pu partager un moment agréable et échanger entre eux ou avec les élus. Un moment de détente bien mérité.



Résumé des conseils municipaux

Le compte rendu intégral du Conseil Municipal est consultable en Mairie et sur IntraMuros



Conseil municipal du 9 septembre 2024

- Chasse : nomination du garde chasse M. Guy ISSELIN.
Approbation à l'unanimité
- Chasse : débat sur les dégâts de sangliers impactant les cultures. Ce débat fait suite à la réception en mairie de 4 courriers de plaintes d'exploitants. M. Nicolas DI GIOVANNI, représentant de l'association locataire de la chasse, et plusieurs représentants du monde de la chasse donnent des explications et informations au public et aux agriculteurs présents. Ils précisent que seulement 2 exploitants sur les 4 courriers ont déclarés des dégâts de sangliers, s'en suivent de longues explications sur le travail des estimateurs des dégâts de sangliers (voir le compte rendu complet). Les personnes présentes donnent des chiffres sur les dégâts déclarés.
Le conseil municipal prend acte
- Urbanisme : présentation des dossiers déposés depuis le dernier conseil municipal, y compris le dossier de permis d'aménager accordé rue principale pour la réalisation de 6 lots.
- Bâtiments communaux – revalorisation du loyer de l'appartement au 31 rue principale (au-dessus de la mairie) : le loyer est fixé à 710 € hors charge.
Approbation à l'unanimité
- Convention entre la commune de Koetzingue et la commune de Tagsdorf – mise à disposition du terrain de football de la commune de Tagsdorf et l'Association Sports et Loisirs de Koetzingue : le projet de convention est présenté moyennant une redevance d'occupation de 500€.
Approbation à l'unanimité
- Acceptation de chèques de Groupama suite à des sinistres.
Approbation à l'unanimité
- Personnel communal – création d'emplois permanents et approbation de l'état du personnel : le conseil municipal crée les emplois existants en emplois permanents et adopte l'état du personnel après présentation.
Approbation à l'unanimité
- Personnel communal – convention de mise à disposition du personnel scolaire au SIVOSC du Gutzwiller : celle-ci spécifie notamment la refacturation des heures scolaires effectuées par l'ATSEM et l'agent d'entretien des locaux au Syndicat scolaire.
Approbation par 12 votes pour, 1 abstention et 2 contre
- Personnel communal – revalorisation des montants plafonds du Régime Indemnitare (RIFSEEP) : les modalités d'octroi sont redéfinies et les montants plafonds augmentés.
Approbation à l'unanimité
- Divers et informations
Vente maison Schneider
Suite à une erreur d'arpentage par le géomètre, report de la signature du compromis de vente.
Vente de tables et chaises de l'école maternelle stockées au hangar communal
Discussion autour de la revente ou du don de ce matériel auprès d'une autre commune afin de débarrasser le local.

ARMISTICE



11 novembre



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

- 01/10 : Conseil d'Administration de l'AAT (Agence d'Attractivité Touristique) - Hélène Cazes
- 09/10 : Commission Numérique et DATA - Jean-Marc Guidemann
- 16/10 : Commission environnement - Bertrand Jehl



INFORMATIONS CEA



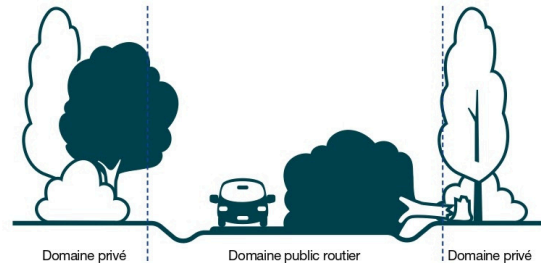
L'entretien des lisières boisées aux abords des routes départementales

Les arbres de votre propriété relèvent de votre responsabilité

La fluidité du trafic routier et la sécurité des usagers constituent des priorités de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette responsabilité est cependant partagée avec les propriétaires des parcelles forestières à proximité des routes départementales.

En tant que riverain d'une route départementale, vous devez :

- > **Respecter une distance légale de 2 mètres minimum entre la route et les arbres ou les haies** (plantations et branches).
- > **Entretien des arbres, arbustes et haies** de votre propriété plantés au-delà de cette limite.



Évitez tout danger, notamment la chute de branches sur les routes, en prenant les mesures nécessaires :

- > **Surveiller l'état des arbres** et procéder à des contrôles par des experts de manière préventive.
- > **Élaguer** pour anticiper la chute de branches mortes ou la rupture d'arbres présentant des symptômes de fragilité ou de dépérissement.
- > **Intervenir avec un lamier ou par coupe sélective du 1^{er} août au 14 mars** en dehors de la période de nidification de la faune locale (hormis la sécurisation d'un site).

Chutes d'arbres : conséquences et sanctions encourues



➊ Pour vous, riverain d'une route départementale

Les riverains qui ne respectent pas ces obligations sont passibles de **poursuites pénales, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement. La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés vous incombe.**

À ce titre, en cas de danger avéré, la Collectivité européenne d'Alsace peut procéder à l'exécution des travaux d'élagage voire d'abattage des plantations sur une parcelle privée afin de garantir la sûreté et la commodité de passage. Les frais afférents aux opérations seront mis à la charge des propriétaires des arbres.

➋ Pour les usagers

Les chutes d'arbres peuvent entraîner :

- > des accidents,
- > des routes fermées et des retards,
- > la mobilisation de moyens humains et matériels importants pour dégager les chaussées.

La Collectivité européenne d'Alsace vous remercie de votre vigilance et de votre compréhension.

➌ Les Contacts

Avant toute intervention en bordure de route départementale

Prenez l'attache du Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) le plus proche de la Collectivité européenne d'Alsace pour définir les mesures de protection et de signalisation à mettre en place.

Rendez-vous sur alsace.eu, rubrique « Mobilité et transport » (liste complète des CEI disponible sur le site).

Un doute, une urgence, un danger à signaler ?

Vous souhaitez obtenir des renseignements ou signaler des branches tombées sur la route ou la signalisation.

Contactez-nous : ☎ 03 69 49 39 29 ✉ routescsa@alsace.eu

➍ Le mot du vice-président de la Collectivité européenne d'Alsace



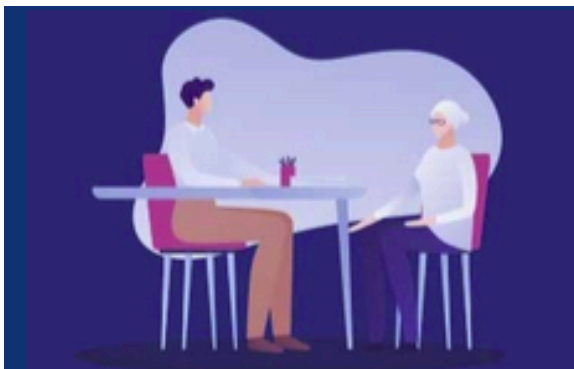
Jean-Philippe Maurer

« Le dérèglement climatique que nous vivons actuellement favorise la multiplication de phénomènes météo violents, comme des coups de vent ou des tempêtes. Les agents des routes sont à chaque fois pleinement mobilisés pour dégager les chaussées des chutes d'arbres ou de branches. Aussi, les propriétaires de parcelles boisées aux abords des axes routiers ont la responsabilité de l'entretien des végétaux présents sur leur terrain. Dans cette perspective, cette plaquette vous apporte les indications nécessaires. Nous avons tous un rôle à jouer en matière de sécurité routière ! »



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE
Place du Quartier Blanc
67064 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex
www.alsace.eu





Envie de
convivialité, de
bonne humeur et
de bienveillance ?



DECouvrez LE **SC2S** :

LE SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ
SENIORS

EN SAVOIR PLUS

Votre caisse de retraite complémentaire **Alliance Professionnelle Retraite LOURMEL** et l'**Agirc-Arrco** se mobilisent au quotidien pour lutter contre l'isolement social des seniors et vous proposent de découvrir le **SC2S** :

LE SC2S "LE SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS", C'EST QUOI ?

Une visite hebdomadaire et gratuite à votre domicile de deux jeunes de 16 à 25 ans, formés et encadrés par une association experte du service civique : discussion, promenade, jeux de société, aide informatique...ils s'adapteront à vos demandes.

ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ.E ?

- Contactez le **03 59 56 44 81**

Vous échangerez avec un conseiller qui pourra vous mettre en relation avec l'équipe d'Unis-Cité la plus proche de chez vous.



Qu'en pense Jeanne, 82 ans (bénéficiaire à Annemasse) :

« J'aime beaucoup quand vous venez, ça casse ma routine et ça me permet de faire plein de choses que je ne ferais pas sans vous. »



 Service Civique
Solidarité
Seniors

UnisCité



Le P'tit Ketzinguois est réalisé par Armelle MONA, Sylvie SUTTER, Gladys ROGARTH, Jean-Marc GUIDEMANN et Isilda LIEBY
Edité et imprimé par la mairie de Koetzingue - Ne pas jeter sur la voie publique.



Mairie de Koetzingue - 31 rue Principale - 68510 KOETZINGUE - Tél : 03 89 81 52 72
Site Internet : www.koetzingue.fr - Application : IntraMuros